



ERA IDEAL PROPERTIES

BARÈME D'HONORAIRES

- L'ensemble des honoraires sont exprimés en euro, en TTC et à la charge vendeur.
- Honoraires à charge acquéreur en cas de vente en succession.

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessous mentionne les tarifs maximums en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017.

Mise en vigueur le : 01 Mars 2025.

TRANSACTION

Jusqu'à 50 000 €.....	Forfait de 5 000 € TTC
De 50 001 € à 150 000 €.....	Forfait de 10 000 € TTC
De 150 001 € à 200 000 €.....	7 %
De 200 001 € à 300 000 €.....	6 %
De 300 001 € à 450 000 €.....	5 %
De 450 001 € à 900 000 €.....	4,5 %
Au-delà de 900 001 €	5 %
Terrains.....	8 %

LOCATION

8€ par m² habitable + 3 € par m² pour l'état des lieux, soit 11€ par m² au total. (Décret 2014-890 du 1^{er} aout 2014).

	Part locataire	Part propriétaire
Négociation	-	-
Visite, dossier, rédaction de bail	8 € / m ²	8 € / m ²
Etat des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (Article 5 de la loi n°89-462).